

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En Exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Pour : 25

Séance ordinaire du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

et le 5 avril à 19 heures

Date de Convocation :

29 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Géraldine ORTEGA ; Mme Gilberte LAVESQUE. Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Majida TRID ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; M. Georges BOUTINOT ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON ; Mme Valérie FLACO.

Ont donné pouvoir :

M. Michel VIDAL procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Géraldine ORTEGA

Mme Julie DAMERY procuration à Mme Brigitte MACHARD

M. Ilan ANDRES procuration à M. Guy KOLOMOETZ

M. Frantz CHOPLIN procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: MM. Bernard VIAL; Christophe RIGAUD; Gaëthan FLORES;

Mme Marie-Roger CUSCHIERI

Secrétaire de séance: Mme Brigitte MACHARD

Délibération n°30 : APPROBATION DE L'EXONERATION DU DROIT DE PLACE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Mme Brigitte MACHARD

Le rapporteur expose :

Les associations de Piolenc amènent un attrait à la commune, notamment par l'organisation de manifestations.

Il est proposé au conseil municipal afin d'aider les associations à continuer d'animer le village, d'exonérer de droit de place d'occupation du domaine public, les participants.

Il est entendu que cette exonération de 1.00 € le mètre linéaire approuvée par délibération n°29 du 5 avril 2017, sera applicable uniquement pour l'année 2023.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

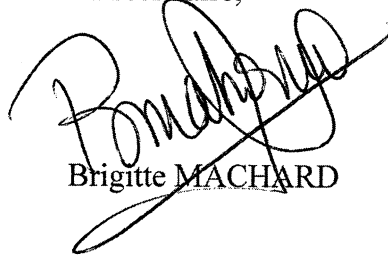
**Délibération n°30 : APPROBATION DE L'EXONERATION DU DROIT DE PLACE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

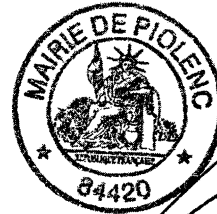
Approuve l'exonération de droit de place d'occupation du domaine public,
d'un montant de 1 € le mètre linéaire,

Précise que cette exonération sera applicable uniquement pour l'année 2023.

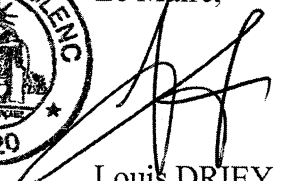
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,


Brigitte MACHARD



Le Maire,


Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

084-218400919-20230405-23-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY

